

**Demande de modification d'un contrat d'accompagnant d'élèves
en situation de handicap dans le cadre de ses missions
d'accompagnement sur le temps méridien**

L'autorité fonctionnelle complète le cadre A puis transmet la demande au pilote de Pial

CADRE A

Nom de l'AESH :

Prénom de l'AESH :

PIAL d'affectation de l'AESH :

Quotité d'exercice hors temps méridien de l'AESH :

Nom de l'école / établissement où l'AESH doit intervenir sur le temps méridien :

Commune de l'école ou établissement :

Numéro RNE de l'école / établissement :

Période d'intervention annuelle sur le temps méridien (la date de fin ne pourra être supérieure à la date de sortie de l'année scolaire en cours) :

Planning d'intervention hebdomadaire sur le temps de pause méridienne :

Format heures / min	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total heures hebdomadaire
	de..... à	de..... à	de..... à	de..... à	de..... à

Nom(s), prénom(s) et classe(s) du ou des élèves accompagné(s) :

-
-
-

Sans augmentation de la quotité d'exercice (le cas échéant si la quotité du contrat de travail initial est supérieure à la quotité d'exercice en temps scolaire)

Le repas de l'AESH est pris en charge par la collectivité territoriale : oui non

À Nevers, le.....

CADRE B

Signature du responsable du Service départemental de l'Ecole inclusive :

Avis de Mme la DASEN de Saône-et-Loire

- Favorable
- Défavorable

Augmentation de la quotité d'exercice de(en %)

À Mâcon, le

Signature de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale de Saône-et-Loire,

Pour rappel, l'activité sur le temps méridien d'un personnel AESH ne peut aboutir à la rémunération par l'État d'activités qui ne seraient pas strictement liées à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne ou dans les activités de la vie sociale et relationnelle